

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité.

DEPÊCHE

La délégation du Gouvernement, à Bordeaux,
à MM. les Préfets & Sous-Préfets.

Bordeaux, le 29 janvier 1871.

La délégation du Gouvernement, établie à Bordeaux, qui n'avait jusqu'ici, sur les négociations entamées à Versailles, que des renseignements fournis par la presse étrangère, a reçu, cette nuit, le télégramme suivant, qu'elle porte à la connaissance du pays, dans sa teneur intégrale :

« DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE. — Versailles, 28 janvier.

« M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, à la Délégation du Gouvernement, à Bordeaux.

« Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte de Bismarck. Un armistice de vingt-un jours est convenu, une assemblée est convoquée à Bordeaux, pour le 15 février.

« Faites connaître cette nouvelle à toute la France, faites exécuter l'armistice, et convoquez les électeurs pour le 8 février. Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux.

Signé : JULES FAVRE.

Un décret, qui sera ultérieurement publié, fera connaître les mesures prises pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus.

Pour copie conforme : LAURIER.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Largentière,

A. FERDINAND